

Protection juridique HotellerieSuisse

En tant que **membre de HotellerieSuisse**, vous bénéficiez d'une **protection juridique à des conditions préférentielles** – conçue sur mesure pour répondre aux besoins des établissements d'hébergement et des restaurants. Vous profitez de conseils compétents en cas de questions juridiques et êtes protégé contre les risques financiers liés aux litiges.

Les propriétaires d'immeubles d'exploitation peuvent étendre, en option, la **Protection juridique d'entreprise Confort** avec la **Protection juridique immobilière Immo**, disponible en deux niveaux, **Base** et **Premium**, qui ne se distinguent que par la somme d'assurance.

HotellerieSuisse

Modules au choix :

☒ Protection juridique d'entreprise **Confort**

+ Protection juridique immobilière **Immo**
 Base ☐ Premium ☐

- Somme d'assurance : max. CHF 600'000
- Validité territoriale : **mondiale**
- Délai d'attente **60** jours
- Jusqu'à **28** domaines juridiques assurés
- Renseignements juridiques inclus

Confort

Le **Protection juridique d'entreprise Confort** protège les établissements d'hébergement et les restaurants dans leur quotidien opérationnel et dans la circulation routière.

- Votre ancien collaborateur fait valoir des prétentions élevées pour des heures supplémentaires effectuées.
- Votre entrepôt de marchandises est touché par un dégât d'eau. Vous n'arrivez pas à vous entendre avec l'assurance.

Immo

La **Protection juridique immobilière Immo** est choisie par les propriétaires ou bailleurs d'immeubles d'exploitation. Elle vous protège en cas de litiges avec des architectes et des artisans, des assurances bâtiment ou en cas d'oppositions à la construction, et est disponible dans les variantes Base et Premium, qui se différencient par la somme d'assurance.

► Exemples de primes

La prime dépend du type et de la taille de votre établissement – pour les établissements d'hébergement selon le nombre d'étoiles et de chambres, pour les restaurants selon le nombre de places assises. Le module Immo est calculé par immeuble d'exploitation. Voici quelques exemples de calcul :

City-Hôtel	
Chambres	27
Étoiles	★★★
Confort	522.-
Immo	×
CHF 522.- p.a.	

Grand Hôtel	
Chambres	85
Étoiles	★★★★★
Confort	933.-
Immo	650.-
CHF 1'583.- p.a.	

Restaurant	
Places assises	70
Confort	615.-
Immo	×
CHF 615.- p.a.	

Domaines juridiques assurés

HotellerieSuisse (Couverture en CHF)	
Confort	Droit du travail
	✓ (jusqu'à 300'000)
	Retrait de permis
	✓ (jusqu'à 300'000)
	Autorisations
	✓ (jusqu'à 150'000)
	Droit de la protection des données
	✓ (jusqu'à 300'000)
	Droit de la propriété et droits réels appliqués aux biens mobiliers et animaux
	✓ (jusqu'à 300'000)
	Droit de la propriété et droits réels appliqués aux véhicules, aux bateaux et aux aéronefs
	✓ (jusqu'à 600'000)
	Taxation des véhicules
	✓ (jusqu'à 600'000)
	Droit des contrats liés aux véhicules
	✓ (jusqu'à 150'000)
	Droit de la propriété intellectuelle
	✓ (jusqu'à 150'000)
	Protection juridique concernant l'encaissement
	✓ (jusqu'à 150'000)
Immo	Droit de l'internet
	✓ (jusqu'à 300'000)
	Fournisseurs de prestations médicales (TARMED)
	✓ (jusqu'à 300'000)
	Droit du bail à loyer et du bail à ferme
	✓ (jusqu'à 600'000)
	Droit de voisinage
	✓ (jusqu'à 150'000)
	Droit du voyage
	✓ (jusqu'à 150'000)
Base	Dommages-intérêts et réparation du tort moral
	✓ (jusqu'à 600'000)
	Droit pénal
	✓ (jusqu'à 600'000)
	Concurrence déloyale
Premium	✓ (jusqu'à 150'000)
	Droit des assurances
Immo	✓ (jusqu'à 600'000)
	Droit des contrats
Base	✓ (jusqu'à 150'000)
	✓ (jusqu'à 150'000)

Base (Couverture en CHF)		Premium (Couverture en CHF)	
Immo	Protection juridique du maître d'ouvrage	✓ (jusqu'à 15'000)	✓ (jusqu'à 50'000)
	Droit de la propriété et droits réels appliqués aux biens immobiliers	✓ (jusqu'à 300'000)	✓ (jusqu'à 600'000)
	Droit de l'expropriation	✓ (jusqu'à 300'000)	✓ (jusqu'à 600'000)
	Achat et vente de biens immobiliers	✓ (jusqu'à 15'000)	✓ (jusqu'à 50'000)
	Droit public de la construction et de l'aménagement	✓ (jusqu'à 15'000)	✓ (jusqu'à 50'000)
	Droit de la propriété par étages	✓ (jusqu'à 300'000)	✓ (jusqu'à 600'000)
	Protection juridique du bailleur	✓ (jusqu'à 300'000)	✓ (jusqu'à 600'000)
	Droit des assurances	✓ (jusqu'à 300'000)	✓ (jusqu'à 600'000)

Pourquoi Dextra ?



Une protection complète

Nous veillons à ce que vous obteniez justice là où vous avez raison. Avec les couvertures et les prestations de Dextra, vous êtes intégralement protégé en cas de litiges juridiques. La composition sur mesure des domaines juridiques pour les établissements d'hébergement et les restaurants est unique en son genre.



Coûts calculables

Un litige ne coûte pas seulement du temps et des nerfs, il peut aussi être très coûteux. En cas de litige, Dextra prend en charge les frais d'avocat, de justice et de procédure jusqu'à CHF 600'000. Si l'intervention d'un avocat externe est nécessaire, vous avez droit à l'avocat de votre choix.



Renseignements juridiques par téléphone compris

Avec notre JUSupport vous profitez de renseignements compétents dans tous les domaines juridiques, également pour des cas juridiques imminents.



Expertise juridique

Nous sommes spécialisés en matière de protection juridique et vous garantissons une assistance rapide par des juristes et des avocats expérimentés. Près de 80 juristes et avocats s'engagent pour vous et vos droits.



Assurance équitable

Nous proposons uniquement des contrats d'un an, résiliables jusqu'au dernier jour ouvrable. Dextra n'applique pas de franchise ou de valeurs minimales ou maximales de litiges et renonce à la réduction des prestations en cas de négligence grave. De plus, Dextra est une société indépendante et évite ainsi les conflits d'intérêts.



Des questions ?

Appelez-nous : **+41 44 296 60 60**
Écrivez-nous : **info@dextra.ch**

Plus de détails ?

Conditions générales
d'assurance (CGA)

